

DELIBERATION N°2019-80/CCOG-RH

Modifiant la délibération n°2019-50/CCOG-RH relatif à la création
d'emplois permanents dans le cadre de la gestion des déchets ménagers,
du service financier et du service développement économique

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi 27 septembre, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents.....	20
Absents	11
Procurations.....	02
Votants	22

La convocation des
membres du Conseil
communautaire a été faite
le 11 septembre 2019.

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-**M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller -- **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATIONS :

- de **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président à **Mme CHARLES** Sophie
- de **Mme FJEKE** Bénédicte à **Mme VELAYOUDON** Yvonne

Publiée le : 14 OCT. 2019

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le



ID : 973-249730037-20190927-2019SEPT-DE

Délibération n°2019-80/CCOGRH

Modifiant la délibération n°2019-50/CCOG-RH relatif à la création d'emplois permanents dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, du service financier et du service développement économique

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG) ;

Vu le code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;

Vu la délibération n°2019-50/CCOG-RH du 13 mai 2019, relatif à la création d'emplois permanents dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, du service financier et du service développement économique ;

Madame la Présidente souligne que les emplois de l'établissement public sont créés par l'organe délibérant conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Elle rappelle que par délibération n°2019-50/CCOG-RH, des emplois ont été créés, celle-ci a été transmise obligatoirement au représentant de l'Etat dans le département, dans le cadre du contrôle de la légalité des actes ;

Elle indique que le préfet, après avoir procédé à l'examen de cette délibération, constate qu'elle ne contient pas l'ensemble des obligations visées à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Elle propose :

I) de modifier la délibération n°2019-50/CCOG-RH en la complétant comme ci-après :

1) Service environnement

Catégorie : A

Emplois	Cadre d'emplois	Durée
01 Adjoint au responsable de service	Ingénieurs territoriaux	35 heures / Hebdomadaire
01 Responsable régie	Ingénieurs territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Ingénieurs qualité méthodes	Ingénieurs territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Ingénieurs travaux	Ingénieurs territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.

Catégorie : B

Emplois	Cadre d'emplois	Durée
01 Responsable exploitation logistique	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Gestionnaire de flotte	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Mécanicien	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Secrétaire comptable RH	Rédacteurs territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Responsable ISDN ouest – Déchèterie	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Responsable exploitation site MP A PAP	Techniciens Territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Opérateur presse à balle MPA	Techniciens Territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.

01 Responsable d'exploitation GST/ Opérateur presse	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Responsable d'exploitation PAP	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
02 Responsables collecte littoral	Techniciens territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.

Catégorie : C

Emplois	Cadre d'emplois	Durée
04 Agents de déchèterie ISDnD ouest	Adjointes techniques	35 heures / Hebdomadaire.
02 Agents d'entretien ISDnD ouest	Adjointes techniques	35 heures / Hebdomadaire.
04 Agents collecte MPA	Adjointes techniques	35 heures / Hebdomadaire.
04 Agents collecte PAP	Adjointes techniques	35 heures / Hebdomadaire.
02 Agents collecte GST	Adjointes techniques	35 heures / Hebdomadaire.
14 Agents de collecte littoral	Adjointes techniques	35 heures / Hebdomadaire.

2) Service financier**Catégorie : A**

Emplois	Cadre d'emplois	Durée
01 Adjoint au responsable service financier	Attachés territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.
01 Chargé de mission finances	Attachés territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.

3) Service développement économique et touristique**Catégorie : A**

Emplois	Cadre d'emplois	Durée
01 Agent au DET du territoire	Attachés territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.

Catégorie : B

Emplois	Cadre d'emplois	Durée
01 Agent au DET du territoire	Rédacteurs territoriaux	35 heures / Hebdomadaire.

II) que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3, 1° ou l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 précitée, en l'absence de candidats statutaires et qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions légales et réglementaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où les explications de la présidente et sur sa proposition ;

- **Accepte** la modification de la délibération n°2019-50, portant création d'emplois ;
- **Décide** de créer les emplois tels présentés ci-dessus ;
- **Autorise** la Présidente à recruter, à défaut de fonctionnaires, des agents contractuels ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

Berger
Levaillant

ID : 973-249730037-20190927-2019SEPT-DE

- **Dit** que les emplois pourront être pourvus à partir du mois d'octobre 2019 ;

- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2019, représentant trois (03) mois de rémunérations et dépenses afférentes au chapitre budgétaire 012.

VOTE =>

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme

